



---

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
RUE DE LA TOUR DE L'ILE**

---

**ARRÊTÉ N° 2025\_037**

**Le Maire de la Commune de VOUGY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

**VU** la demande formulée le 12 juin 2025 par l'entreprise FOSELEV sise 109 Impasse de Grebelin – 74800 La Roche sur Foron, représentée par Yon Vilaverde,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation rue de la Tour de l'Ile,

**A R R Ê T E**

**Article 1** : la journée **du 1<sup>er</sup> août 2025**, en empiètement sur chaussée est accordé à l'entreprise FOSELEV afin de permettre la pose d'un poste Enedis avec une grue mobile.

**Article 2** : la circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules aux abords du chantier.

**Article 3** : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise FOSELEV.

**Article 4** : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise FOSELEV.

**Article 5** : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise FOSELEV, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

**Article 6** : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, Madame la cheffe de la police intercommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise FOSELEV
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières

- Madame la Cheffe de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz

Fait à Vougy, le 16/07/2025

**Le Maire**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a blue circular official stamp.

**Yves MASSAROTTI**